

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU  
23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du quinze septembre deux mille vingt-cinq qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Monsieur André GUILBAUD – Maire de Cuzion
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Anne-Laure BODIN – Ajointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Christian BARON – Conseiller Communautaire de Châteauroux Métropole

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Mathieu MOREAUX – conseiller Municipal de Chaillac
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Anne-Laure BODIN

Délibération CA-2025-26  
Séance du 23 septembre 2025

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE DE GESTION ET LE GRETA CENTRE VAL DE LOIRE**

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la Fonction Publique territoriale institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 27,

Vu la délibération n°05-2019 en date du 31 janvier 2019 portant adoption de la charte de partenariat avec le GRETA BERRY,

Considérant que le GRETA Centre Val de Loire est titulaire d'un marché avec le Conseil Régional de la Région Centre Val de Loire pour la mise en œuvre d'une action de formation aux métiers du secrétariat de mairie,

Que le Centre de Gestion, en charge d'une mission générale sur l'emploi public, contribue à l'évolution des compétences et l'évaluation des besoins en recrutement dans les collectivités qui leur sont affiliées,

Que l'intervention du Centre de Gestion dans les collectivités, tant à travers la gestion des carrières des agents que par la mise à disposition d'agents itinérants lui permet une connaissance fine des collectivités de l'Indre et de leurs besoins,

Que le Centre de Gestion et le GRETA Centre Val de Loire ont vocation à être partenaires privilégiés pour optimiser la mise en œuvre de la formation aux métiers du secrétariat de mairie,

Que pour une mise en œuvre efficiente et valoriser ce partenariat, il est proposé la signature d'une convention,

Vu le projet de convention de partenariat entre le Centre de gestion et le GRETA Centre Val de Loire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,**

**ARTICLE 1 – AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le Centre de Gestion et le GRETA Centre Val de Loire et ses éventuels avenants.



Le Président,

Xavier ELBAZ